

*Prestations d'adaptation pour les travailleurs*

les goûts politiques des gens qui habitent dans ces régions désignées. Aux prochaines élections, ils se tourneront sans doute vers un autre parti politique qui lui, espérons-le, saura relancer l'économie et créer des emplois intéressants et stables.

Les 800 personnes qui profiteront de cette loi doivent avoir plus de 54 ans, être totalement sans espoir de trouver un emploi et satisfaire à d'autres critères que je n'exposerai pas en détail. Cependant, je voudrais aborder quelques questions qui me tracassent encore à propos de cette mesure.

Dans l'une des motions que nous débattons aujourd'hui, le NPD propose que la désignation des industries relève de l'Office d'aide à l'adaptation des travailleurs. Nous n'appuyons pas cet amendement. La désignation doit être confiée à celui qui est responsable envers la population, c'est-à-dire l'homme politique, et non pas à un office dissimulé dans la bureaucratie, qui n'a de comptes à rendre qu'au ministre. Quand le gouvernement prend une décision, il est comptable au peuple. Nous soutenons donc que cet amendement ne devrait pas recevoir l'approbation de la Chambre. Il faut que le cabinet conserve le pouvoir de désigner les régions et les industries. C'est au Parlement et à la population canadienne qu'il faut rendre des comptes. Les autres motions à l'étude sont principalement celles du NPD qui veut que la responsabilité de la désignation passe du cabinet à l'Office d'aide à l'adaptation des travailleurs.

Le projet de loi m'inspire une préoccupation que j'ai souvent exprimée. Le ministre et le sous-ministre veulent me convaincre que j'ai tort, mais je n'en suis pas certain. Ce qui m'inquiète c'est que la bureaucratie est ici en cause. Le cabinet détermine la région ou l'industrie qui sera désignée, de telle sorte que ce soient les travailleurs admissibles qui profitent des dispositions de ce projet. Un office est établi. Les membres sont nommés par le ministre. Nous pouvons supposer qu'il prendra soin de ses amis libéraux. On nous a dit au comité que l'Office sera composé de fonctionnaires. Un amendement a été apporté pour inclure un représentant des employés et un représentant des employeurs. J'en félicite le gouvernement parce que c'est très important. Les trois autres membres seront désignés par le ministre.

On nous assure que l'Office sera formé d'employés de l'État et qu'il n'en coûtera pas un cent aux contribuables. Nous savons que ce n'est pas vrai. Que les membres d'un nouvel office soient des fonctionnaires ou non, ils sont rémunérés. Il en coûtera donc quelque chose au contribuable. Dire le contraire est une erreur. Il ne faut pas tromper la population là-dessus.

L'Office prend ensuite certaines décisions ou fait des nominations. Il décide quelle personne ou quelle industrie est admissible. Il examine la demande et rend sa décision. Il s'adresse ensuite à la Commission d'assurance-chômage qui étudie le cas et décide si le demandeur a droit ou non aux prestations et comment elles seront versées.

J'espère qu'un peu plus tard un porte-parole du gouvernement va expliquer clairement pourquoi cet office est nécessaire et pourquoi, une fois la désignation faite par le cabinet, le travail ne peut pas être confié à des bureaucrates de la

Commission d'assurance-chômage, ce qui rendrait cet organisme distinct inutile. Cela me semble à moi un énorme fatras administratif dont on pourrait fort bien se passer. Ne perdons pas de vue qu'il s'agit d'un type qui a plus de 54 ans et qui a épuisé ses prestations d'assurance-chômage. Il n'a pas d'espoir de trouver du travail et se demande de quoi il va vivre. Même si sa maison étant payée il ne voulait pas y demeurer, il ne parviendrait pas à la vendre parce qu'il n'y a qu'une entreprise dans sa ville et que personne ne vient s'y installer. Donc, que le marché immobilier stagne.

● (1630)

Il va maintenant falloir qu'il fasse toutes ces autres demandes. C'est bien joli que le syndicat puisse le faire pour lui afin qu'il n'ait pas à le faire en personne, comme dirait le ministre, mais voilà encore un nouveau fatras administratif, une nouvelle série de demandes et de formulaires dont je ne vois pas le besoin pour ma part. J'estime que toute cela pourrait être combiné avec la Commission d'assurance-chômage. Le sous-ministre et le ministre m'ont donné l'assurance en comité qu'il ne s'agit pas d'un embrouillamini administratif et que tout va bien marcher. Que de fois n'ai-je pas entendu dire cela à des gens qui me conseillaient de ne pas m'inquiéter. Malgré toutes les assurances du ministre, je frissonne à la pensée de tout ce que cela représente comme paperasse.

Mon parti va appuyer beaucoup de modifications gouvernementales, notamment l'application rétroactive de la loi. En ce moment on s'inquiète beaucoup pour les personnes qui vivent dans ces régions désignées, et qui ont peu d'espoir de trouver de nouveaux emplois dans leur région ou ailleurs.

Mais les amendements néo-démocrates, qui cherchent à élargir les pouvoirs de l'Office d'aide à l'adaptation des travailleurs nous préoccupent. Ces amendements vont lui donner des pouvoirs qui sortent de sa compétence. Le NPD voudrait que l'office ait le pouvoir d'effectuer des enquêtes et de requérir les employeurs d'ouvrir leurs livres. Cela, bien sûr, c'est un degré d'intervention étatique que nous n'estimons pas nécessaire. Nous voterons contre les amendements de ce genre.

Nous n'avons encore rien décidé quant à la motion 14, concernant l'article 12 qui fixe les conditions d'admissibilité avec les 1,000 heures de travail par an. Sous-entendu, même s'il y a absence pour cause de maladie ou de congé autorisé par l'employeur pendant l'année, cette année-là reste quand même considérée comme année moyenne de travail. J'attends de voir ce qu'en diront mes collègues, le NPD et le côté gouvernemental. Le gouvernement a signalé que le texte de l'amendement qu'il a proposé au sujet des exceptions et des circonstances exceptionnelles pourrait atteindre les mêmes objectifs que l'amendement proposé par le NPD et le rendre inutile. Nous devons cependant examiner cette question attentivement pour voir si c'est bien le cas.

Le bill à l'étude est très important, monsieur l'Orateur, et nous ne voulons pas retarder son adoption indûment. Même s'il ne touche que 800 Canadiens à l'heure actuelle, vu le nombre de congédiements et de fermetures d'usines au Canada, il faudra de toute évidence songer à désigner d'autres régions et d'autres industries.